



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Energie und Wasserkraft

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Effacité énergétique et énergies renouvelables Des investissements rentables en Valais

29 | 11 | 2016



PRESSE



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

INVITATION POUR LES MÉDIAS

23 novembre 2016

Efficacité énergétique et énergies renouvelables Des investissements rentables en Valais

Madame, Monsieur,

Dès le 1^{er} janvier 2017, les programmes de promotion énergétique deviendront encore plus intéressants pour rénover ou construire un bâtiment, tout en améliorant son efficacité énergétique.

Pour vous présenter ces programmes et leurs nouveautés, le conseiller d'Etat **Jean-Michel Cina**, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, vous convie à une **conférence de presse**

**mardi 29 novembre 2016 à 10.00 heures
Espace Portes de Conthey – Sion**

Le chef du Département sera accompagné de **Joël Fournier**, adjoint au Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH). Afin d'illustrer le sujet du jour, une rénovation récente de deux immeubles qui ont bénéficié du Programme Bâtiments sera présentée par **Nicolas Déchanez**, représentant du maître de l'ouvrage, **Jérôme Déchanez**, architecte et **Christian Morard**, conseiller technique.

La documentation usuelle vous sera remise directement sur place. Vous la trouverez également sur le site www.vs.ch dans les rubriques habituelles. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

André Mudry
Chef de l'Information





29 novembre 2016

Efficacité énergétique et énergies renouvelables Des investissements rentables en Valais

(IVS).- Dès le 1er janvier 2017, les programmes de promotion énergétiques seront plus intéressants pour rénover ou construire un bâtiment, tout en améliorant son efficacité énergétique. Les contributions allouées dans le cadre de ces programmes augmenteront nettement, jusqu'à être doublées dans certains d'entre eux.

Dès l'année prochaine, neuf programmes de promotion énergétiques dont deux nouveaux intégrant le CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) seront disponibles par l'intermédiaire du Service de l'énergie et des forces hydrauliques du canton du Valais.

L'offre étoffée de programmes de promotion énergétiques concerne aussi bien les rénovations que les constructions de nouveaux bâtiments. Un subventionnement par le biais de ces programmes est possible pour :

L'amélioration énergétique d'un bâtiment

- Isolation thermique du toit et de la façade
- Amélioration de l'étiquette énergétique CECB

Le remplacement d'une installation de chauffage

- Pompe à chaleur
- Chauffage à bois automatique
- Capteurs solaires thermiques
- Raccordement à un réseau de chaleur à distance
- Chaleur à distance : réseau de chaleur et production de chaleur

Un nouveau bâtiment très performant

- Nouvelle construction Minergie-P
- Nouvelle construction CECB A/A

Un exemple concret des avantages du Programme Bâtiments concerne la coopérative d'habitation des cheminots, sise à la Route de Vissigen 23-25 à Sion. Elle est représentative des améliorations offertes par une rénovation réfléchie intégrant des mesures relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. De la baisse de consommation d'énergie induisant une diminution de la facture d'électricité au confort amélioré grâce à une température ambiante agréable, les avantages sont nombreux et ont un impact non seulement sur les coûts d'énergie mais également sur la qualité de vie des habitants de ces bâtiments.



Pour bénéficier d'un de ces programmes de promotion énergétiques, une demande doit être déposée auprès du Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH). Pour être éligible pour un subventionnement, les travaux ne doivent cependant commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée. Plus d'information sur les programmes de promotion énergétiques, leurs avantages et les conditions à remplir sur www.vs.ch/energie.

Personnes de contact :

Joël Fournier, adjoint, Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) – 027 606

Nicolas Déchanez, maître d'ouvrage – 079 252 18 80

Jérôme Déchanez, architecte – 027 322 52 88

Christian Morard, conseiller technique – 079 469 14 05

Programmes de promotion énergétique 2017

Conférence de presse
Présentation des programmes de promotion
énergétiques

29 novembre 2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Déroulement de la conférence de presse

- ▲ Des objectifs ambitieux dans le domaine énergétique
 - Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat
- ▲ Les programmes de promotion énergétiques et leurs principales nouveautés
 - Joël Fournier, adjoint du Service de l'énergie et des forces hydrauliques
- ▲ Un exemple concret des avantages du Programme Bâtiments : la coopérative d'habitation des cheminots, sise à la Route de Vissigen 23-25 à Sion
 - Nicolas Déchanez, maître d'ouvrage
 - Jérôme Déchanez, architecte

2

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Les objectifs énergétiques sont ambitieux

▲ Loi fédérale sur l'énergie

- La nouvelle loi sur l'énergie, contre laquelle un référendum a été lancé, prévoit les valeurs indicatives suivantes :
 - Réduction de 16% de la consommation par personne entre 2000 et 2020
 - Réduction de 43% de la consommation par personne entre 2000 et 2035

▲ Stratégie énergétique cantonale (2013)

- Les objectifs cantonaux de réduction de la consommation d'énergies fossiles pour 2020 sont calés sur les objectifs de la loi sur l'énergie qui a été adoptée le 30.9.2016 par les Chambres fédérales.

3

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Les objectifs climatiques sont ambitieux

▲ Loi sur le CO₂

- Les réductions des émissions de CO₂ prévues par la loi actuelle sur le CO₂ ne sont pas atteintes. Pour cette raison, la taxe sur le CO₂ augmente régulièrement.
- Le projet de loi sur le CO₂ actuellement en consultation vise de objectifs compatibles avec les engagements de la COP 21. Ces objectifs sont très ambitieux.

4

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Types de mesures disponibles pour l'Etat

- ▲ Former et informer
- ▲ Encourager / décourager par des signaux économiques
 - Aides financières directes
 - Incitation financière (fiscalité)
 - Taxes
- ▲ Contraindre
 - Obliger
 - Interdire
- ▲ Les mesures à mettre en œuvre dépendent de l'évolution des résultats

5

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Le canton adapte ses programmes de promotion énergétiques au nouveau cadre

- ▲ Le cadre des programmes de promotion est donné par le modèle d'encouragement harmonisé décidé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.
- ▲ Le canton du Valais assume ses responsabilités en essayant de mettre sur pied des programmes de promotion généreux tout en demandant une qualité avérée.
- ▲ Cela permet de soutenir l'économie du secteur du bâtiment pour autant que ce secteur saisisse l'opportunité de conseiller les propriétaires valaisans et vise la qualité.

6

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

L'essentiel

- ▲ 9 programmes de promotion énergétiques consacrés à la chaleur dans le domaine du bâtiment, dont 2 nouveaux
- ▲ Dans tous les programmes de promotion existants, les contributions augmentent.
- ▲ Les conditions à remplir sont adaptées au nouveau cadre intercantonal (ModEnHa) et aux exigences fédérales.

- ▲ Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée !
- ▲ Beaucoup de communes octroient aussi des subventions.

7

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Principales nouveautés

- ▲ Reprise au niveau cantonal du programme «isolation thermique des bâtiments existants»
 - Taux de subvention : passe de 30.- à **70.-/m²** d'élément de construction amélioré
- ▲ Programme favorisant les rénovations globales par des aides plus généreuses que par le recours à des mesures ponctuelles
 - Amélioration de l'étiquette énergétique
 - (CECB : Certificat énergétique cantonal des bâtiments)
- ▲ Programme pour les bâtiments neufs très performants (CECB A/A)
 - Qualité d'isolation exceptionnelle
 - Energie renouvelable

8

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Les programmes de promotion

▲ L'amélioration énergétique des bâtiments

- **Isolation thermique du toit et de la façade**
 - Forte augmentation du taux de subvention (70.-/m2)
 - Pas de subvention pour les fenêtres, ni pour isolation contre locaux non chauffés
 - Fournir un CECB Plus dès 10'000.- de subvention (142 m2)
- **Amélioration de l'étiquette énergétique CECB**
 - Nouveau programme visant l'amélioration globale du bâtiment (isolation et installation de chauffage)
 - www.cecb-diagno.ch pour «sentir» l'effet des mesures envisagées

Élaborez des scénarios d'amélioration énergétique à partir de bâtiments types.

avant 1980
140m² habitables

avec chauffage à mazout/gaz
avec radiateurs électriques

après 1980
180m² habitables

avec chauffage à mazout/gaz
avec chauffage au sol électrique

Choix des travaux d'amélioration

Isolation

- Tolune
- Façade
- Fenêtres
- Sol

Installations techniques

Chauffage principal (un seul choix possible)

- Gaz
- Mazout
- Bois/Pellets
- PAC air-eau
- PAC sol-eau ou eau-eau

Variants complémentaires

- Chauffe-eau PAC
- Poêle à bois

Solaire

- Solaire thermique
- Solaire photovoltaïque

Aération (un seul choix possible)

- Double-flux
- Simple-flux

Étiquette énergétique «enveloppe du bâtiment»

Avant travaux	Après travaux
A	A
B	B
C	C
D	D
E	E
F	F
G	G

Étiquette énergétique «consommation globale d'énergie»

Avant travaux	Après travaux
A	A
B	B
C	C
D	D
E	E
F	F
G	G

Aspects économiques

Investissement

- Enveloppe du bâtiment: 97'000 CHF
- Installations techniques: 55'000 CHF

Information sur la rentabilité

Messages d'avertissement

Les montants des investissements présentés ne tiennent pas compte d'éventuelles subventions. Veuillez vous référer au service de l'énergie de votre canton pour plus d'information. Pensez aux protections solaires. Ne négligez pas les ponts thermiques (tête de dalle au sous-sol, embrasures, etc.). Attention, la pose de nouvelles fenêtres étanches diminue le renouvellement d'air dans le logement. Vous devrez aérer souvent pour éviter des problèmes de moisissures ou installer un système d'aération automatique.

Le rendement de la PAC dépend de la température d'effici à installer. Il est recommandé de réfléchir à l'avance.

Conseil

Avant tout investissement faites réaliser une analyse globale de votre bâtiment au moyen d'un CECB[®] Plus, afin d'établir un plan priorisé d'intervention. Avant l'assainissement de la toiture, il est important de connaître l'état de l'étanchéité et de la sous-couverture. Profitez des travaux pour installer des panneaux solaires (photovoltaïques ou thermiques).

Envisagez du solaire photovoltaïque pour alimenter la PAC.

Avant d'installer du solaire thermique, il est recommandé d'améliorer l'isolation du bâtiment.

En savoir plus sur l'étiquette CECB[®]

Outil développé sous l'égide du SEFH de l'État du Valais et de la section des Bâtiments de l'Office fédéral de l'énergie.

Imprimer

Réinitialiser

EnDK

suisse énergie

CECB

Les programmes de promotion

▲ Remplacement des installations de chauffages à mazout, à gaz ou électriques

- Pompe à chaleur
- Chauffage à bois automatique
 - Dès 500 m² de surface de plancher chauffé
 - Dès 800 m d'altitude
- Capteurs solaires thermiques
 - Sur des toitures ou bâtiments avec une bonne isolation thermique
- Raccordement à un réseau de chaleur à distance
 - Au moins 75% d'énergie renouvelable ou rejets de chaleur
- Chaleur à distance : réseau de chaleur et production de chaleur
 - Au moins 75% d'énergie renouvelable ou rejets de chaleur

Les programmes de promotion

▲ De nouveaux bâtiments très performants

- Nouvelle construction Minergie-P
- Nouvelle construction CECB A/A
 - Nouveau programme
 - Qualité d'isolation exceptionnelle et énergie renouvelable

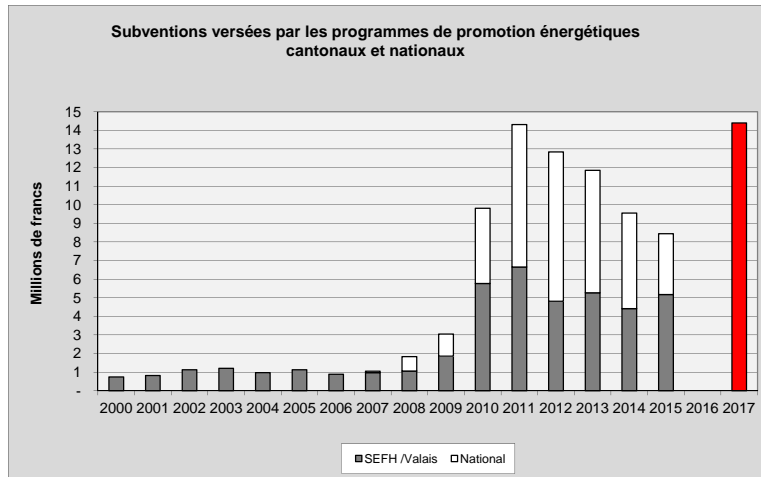
Quelques exemples illustratifs

- ▲ Isolation du toit d'une maison individuelle :
 - Surface de toit : 125 m² (y compris avant-toits)
 - Investissement : env. 43'000 francs
 - Subvention : 6'650 francs (95 m² subventionnés)
- ▲ Changement d'un chauffage électrique décentralisé d'une villa de 200 m² :
 - Investissement: 45 à 65'000 francs
 - Subvention : 14 à 20'000 francs
- ▲ Rénovation de l'enveloppe d'une maison individuelle de 140 m² et changement de chauffage :
 - Amélioration de 3 classes CECB : minimum 85'000 francs
 - Subvention : 25'200 francs.

Quelques exemples illustratifs

- ▲ Installation solaire thermique de 6 m² (3 kW)
 - Investissement : 10 à 15'000 francs
 - Subvention : 3'150 francs
- ▲ Raccordement à un réseau de chaleur à distance d'un immeuble de 2000 m² :
 - Investissement: 55 à 65'000 francs
 - Subvention : 18'000 francs
- ▲ Chaufferie à bois pour un immeuble de 1'500 m² :
 - Investissement : 150 à 200'000 francs
 - Subvention : 36'000 francs

Sommes versées en Valais pour les programmes de promotion

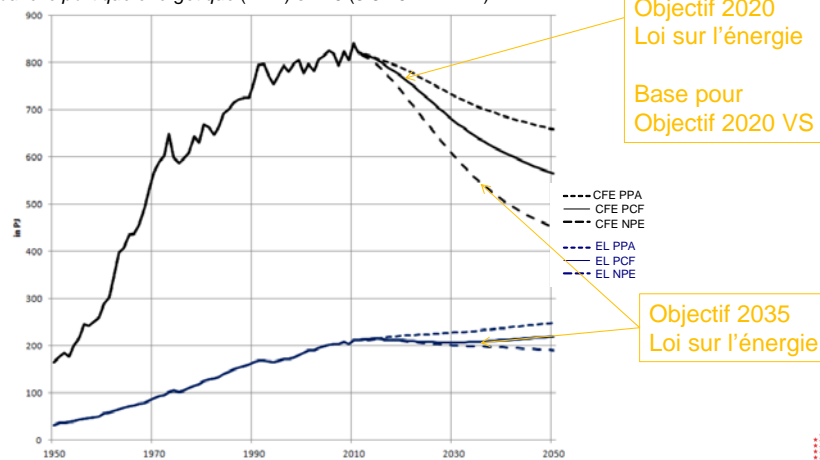


15

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Sera-ce suffisant pour atteindre les objectifs ?

Consommation finale d'énergie (CFE) et d'électricité (EL) de 1950 à 2050 pour les scénarios *Poursuite de la politique énergétique actuelle (PPA)*, *Mesures politiques du Conseil fédéral (PCF)* et *Nouvelle politique énergétique (NPE) en PJ (3.6 PJ = 1 TWh)*



16

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Assainissement, agrandissement et transformation de deux immeubles d'habitation

- ▲ Maître d'ouvrage : Coopérative d'habitation des cheminots de Sion
M. Nicolas Déchanez
- ▲ Architecte : mbd sa architectes sia
M. Jérôme Déchanez
- ▲ Ingénieur CVS : GD Climat SA
M. Christian Morard

Situation

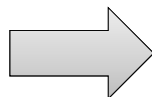


Sommaire

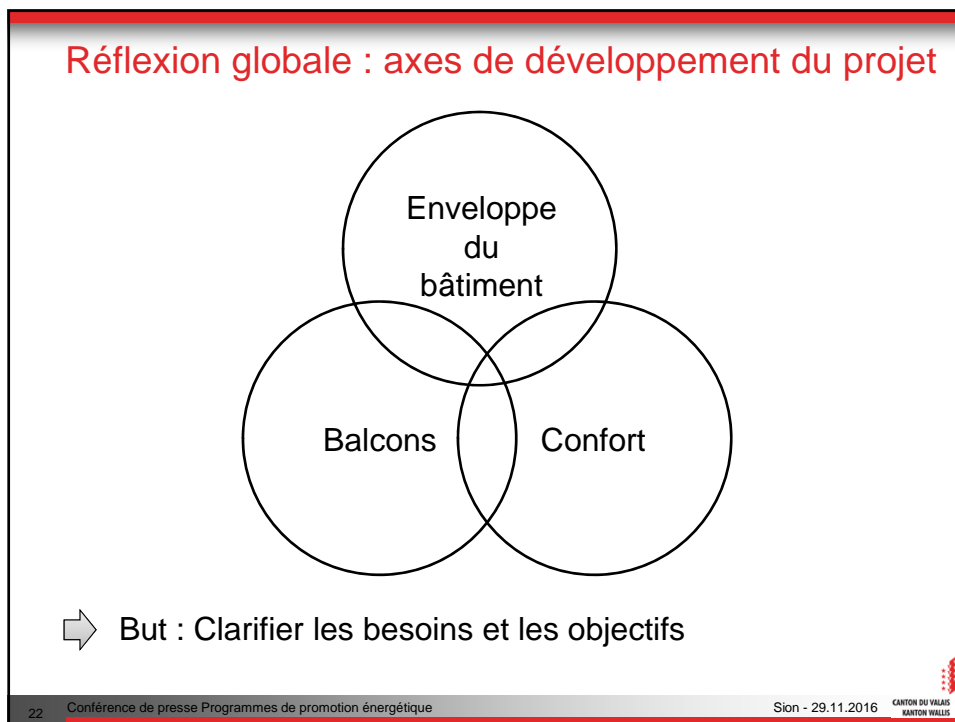
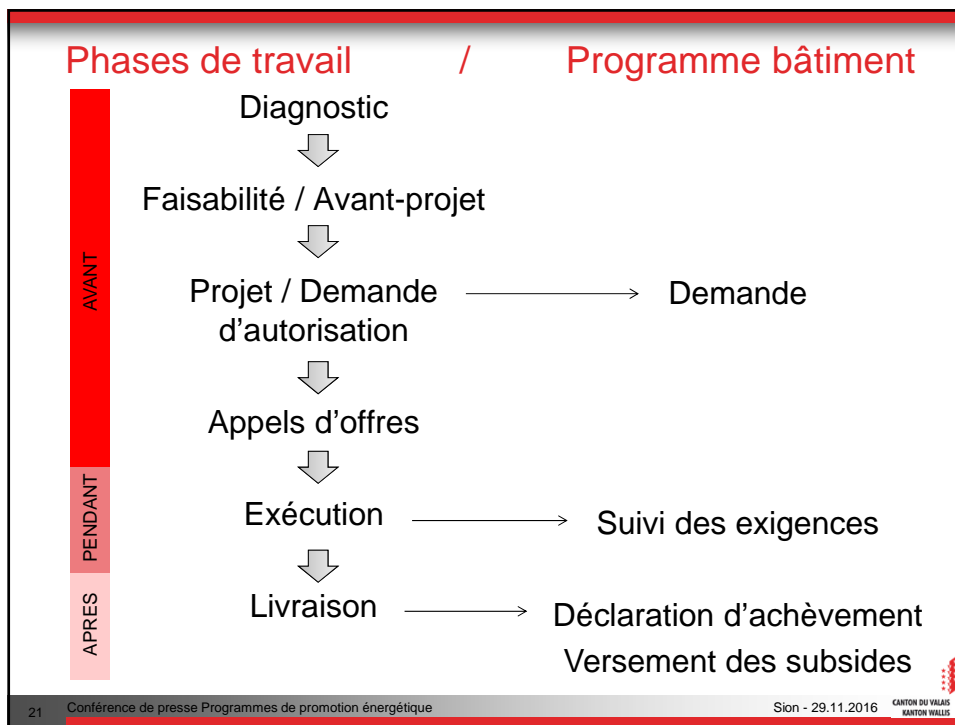
- ▲ Avant de transformer : processus et réflexions
- ▲ Transformation : aperçu du chantier
- ▲ Résultat en images et avis des principaux participants au projet

Problématiques de base

- ▲ Moisissures récurrentes
- ▲ Bruits
- ▲ Consommation énergétique
- ▲ Vétusté
- ▲ Sous-utilisation des balcons



Décision de contacter un architecte
pour une vision globale



Facteurs à intégrer au projet

Rhône 3

Sismique

Durabilité

Sécurité

Patrimoine

Exigences énergétiques

Exigences techniques CVS

Réglementation

...

Présence des locataires pendant les travaux

23

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Choix architecturaux



24

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Choix techniques et constructifs

- ▲ Travail depuis l'extérieur du bâtiment
- ▲ Travail par étapes
- ▲ Très bonne enveloppe
minimum les exigences du programme bâtiment
 - 16 cm d'isolation pour le toit
 - 16 cm d'isolation pour le vide sanitaire
 - 20 cm d'isolation pour les façades

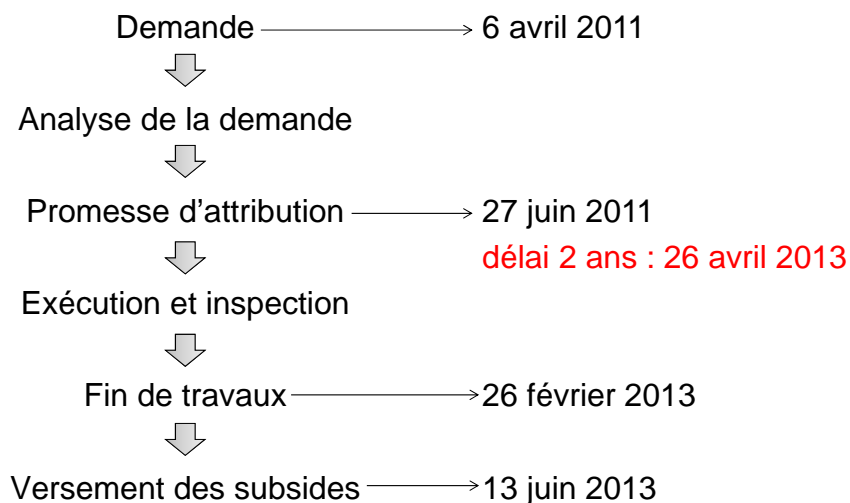
25

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Programme bâtiment



26

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Programme bâtiment

5

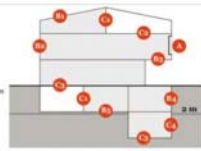
Projet

Début planifié des travaux (date de début des travaux d'habitat de l'habitat de construction) * 01.08.2015
 Date planifiée d'achèvement des travaux * 28.09.2015
 Les travaux comprennent-ils des travaux de rénovation ou de réhabilitation de l'existant ? oui non
 Le présent projet d'investissement a-t-il fait l'objet d'une demande, relative au classement de subvention auprès d'un autre subventionneur ? oui non
 Dans l'affirmative, laquelle ?

Subvention nationale des divers éléments de construction

Éléments de construction à rénumérer
 (à indiquer que les surfaces figurées au regard des critères de subvention, voir point 6)

Le Programme Bâtiments encourage l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments existants dans toute la Suisse, soit les éléments suivants: fenêtres, murs, sols et toitures.



	Valueur U standardisé Facteur (en fonction de l'usage, du matériau, du type de construction, etc.)	Surface en mètres carrés	de rôle de construction
A	Fenêtres (avec intervalle de vitrage en matière plastique ou en verre trempé)	U _{fen} < 0,7 W/m ² K (selon K, voir 6)	200 m ²
B1	Toit	U _{toit} < 0,15 W/m ² K	400 m ²
B2	Mur contre l'extérieur (chauffé)	U _{ext} < 0,20 W/m ² K	200 m ²
B3	Sol contre l'extérieur (chauffé)	U _{ext} < 0,20 W/m ² K	200 m ²
B4	Mur contre terre (chauffé jusqu'à 2 m)	U _{ext} < 0,20 W/m ² K	200 m ²
B5	Sol contre terre (chauffé jusqu'à 2 m)	U _{ext} < 0,20 W/m ² K	200 m ²
C1	Plafond dominant sur un local non chauffé (hors des combles)	U _{ext} < 0,20 W/m ² K	40 m ²
C2	Plafond dominant sur un local non chauffé (hors des combles)	U _{ext} < 0,20 W/m ² K	40 m ²
C3	Sol dominant sur un local non chauffé (hors des combles)	U _{ext} < 0,20 W/m ² K	40 m ²
D	Mur contre terre (chauffé à plus de 2 m)	U _{ext} < 0,20 W/m ² K	40 m ²
D	Sol contre terre (chauffé à plus de 2 m)	U _{ext} < 0,20 W/m ² K	40 m ²

La contribution nationale susceptible de vous être octroyée s'élève à **172 000** Fr.

6

Taux de contribution

Subvention nationale

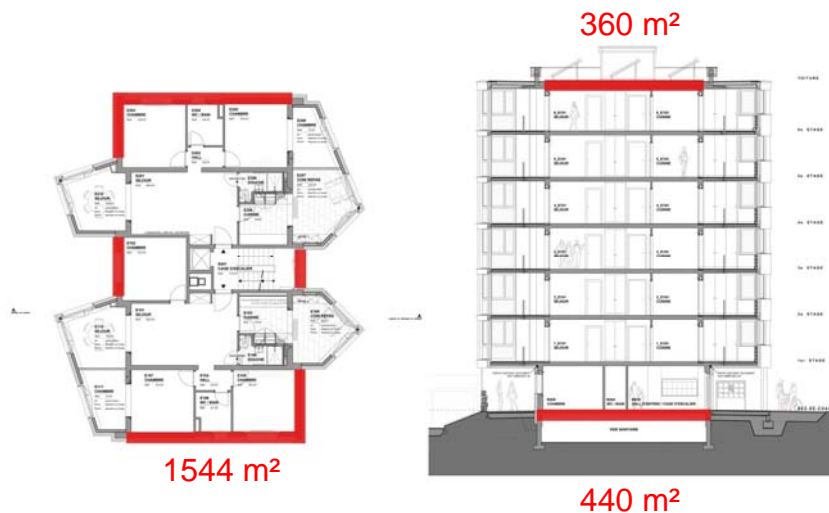
A	Fenêtres	70 Fr. par m ² de rôle de construction
B	Toit, mur et sol contre l'extérieur, mur et sol contre terre (chauffés jusqu'à 2 m)	40 Fr. par m ² de surface isolée
C	Plafond, plafond et sol dominant sur un local non chauffé, mur et sol extérieurs à plus de 2 m	10 Fr. par m ² de surface isolée

7

Documents à fournir

- Il faut toujours joindre l'ensemble des documents suivants au formulaire de demande. Tout document manquante risque d'entraîner le renvoi de la demande et risque de prolonger d'autant le temps de traitement de dossier.
- Formulaire de demande signé
 - Plan de situation avec identification de l'emplacement
 - Photos actuelles des parties de bâtiment à isoler
 - Offres ayant pour objet
 - des fenêtres: offres détaillées des fenêtres comprenant la valeur U de vitrage (selon la norme EN 1027) et la nature de l'isolant (type périphérique de vitrage isolant) ou double vitrage
 - des isolations: offres détaillées des parties de bâtiment à isoler (toiture, façade, etc.)
 - Calcul de surfaces
 - des fenêtres: calcul de la surface totale de rôle de construction ou tableau récapitulatif des surfaces de fabrication de fenêtres
 - des isolations: calcul des surfaces à l'aide des plans ou, en leur absence, au moyen de photographies ou faisant figurer les surfaces concernées
 - Indicateurs énergétiques (coefficients de transmission thermique)
 - pour les fenêtres: déjà spécifiés dans l'offre
 - pour les isolations: calcul de la valeur U sur les couches structurelles des parties du bâtiment à isoler (avant/après) et spécification des isolations existantes
- J'ai joint tous les documents.*

Eléments de construction subventionnés



Chantier



29

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Chantier



30

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Avant



31

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Après



32

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Avant



33

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Après



mbd sa architectes sia

photo : robert hiler

34

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Avant



35

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Après



mbd.sa.architectes sia

photo:robert hofer

36

Conférence de presse Programmes de promotion énergétique

Sion - 29.11.2016

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Avant / Après

mbd sa architectes sia photo : robert hofer

37 Conférence de presse Programmes de promotion énergétique Sion - 29.11.2016 CANTON DU VALAIS KANTON VALAIS

Avis du maître d'ouvrage

- ▲ M. Nicolas Déchanéz
Coopérative d'habitation des cheminots de Sion



Aspects pratiques

- ▲ Descriptif détaillé des programmes de promotion disponibles dès le 29 novembre sur :
 - www.vs.ch/energie
- ▲ En vigueur dès le 1^{er} janvier 2017
- ▲ Plateforme intercantonale pour les demandes d'aide financières active dès le 3 janvier 2017 sur :
 - www.leprogrammebatiments.ch
 - Dépôt des dossiers de manière totalement électronique, à part l'envoi du résumé de la demande qui doit être signé et envoyé à l'instance de contrôle.
- ▲ Déduction fiscale pour les investissements de rénovation énergétique
- ▲ Subventions communales éventuelles

Prolongation programmes ProKilowatt www.vs.ch/effiwatt

- ▲ Economie d'électricité
- ▲ Encore jusqu'à fin juin 2017
 - Remplacement d'un chauffe-eau électrique par chauffe-eau pompe à chaleur (800.-)
 - Mise en place d'un nouvel éclairage performant pour des surfaces ne servant pas au logement (540.-/ 1000 kWh)
 - Raccordement à l'eau chaude d'un lave-vaisselle ou d'un lave-linge (80.- et 160.-)

Questions



mbd sa architectes sia

photo : robert hofer